Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/06/2019 - Annexes du Moniteur belge

Volet B Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe





N° d'entreprise : 0726840103 **Dénomination**: (en entier): **ADIMO**

(en abrégé):

Forme juridique: Société à responsabilité limitée

Siège: Rue de Bruxelles 124

(adresse complète) 4340 Awans

DIVERS Objet(s) de l'acte :

Il résulte d'une décision du conseil d'administration du 28 mai 2019 que

- MIRALLES Hervé
- VUARIN Frédéric
- SCHÜRMANN Gerhard

Faisant tous élections de domicile au siège de la société.

Agissant tous trois en qualité de seuls administrateurs de la société à responsabilité limitée ADIMO, ayant son siège social à 4340 Awans (Belgique), rue de Bruxelles, 124 - Inscrite au Registre des Personnes Morales sous le numéro 0726.840.103 à Liège

Usant de la faculté prévue à l'article 12 des statuts

Ont déclaré déléguer à :

Monsieur CHEVALIER Sylvain, faisant élection de domicile au siège de la société.

Tous pouvoirs aux fins de :

Acquérir, au nom de ladite société, l'immeuble situé à Liège, Boulevard Frankignoul numéro 5, moyennant le prix, aux charges et conditions que le mandataire jugera convenables;

Stipuler toutes conditions et servitudes, faire toutes déclarations et notifications notamment relatives à l'occupation et aux baux éventuels, ainsi qu'au droit de préemption;

Fixer les époques d'entrée en jouissance et de paiement du prix, recevoir ce dernier en principal, intérêts et accessoires; en donner quittance avec ou sans subrogation;

Déléguer tout ou partie des prix de vente aux créanciers inscrits, prendre tous arrangements avec ceux-ci;

Dispenser l'Administration générale de la Documentation patrimoniale de prendre inscription d'office pour quelque cause que ce soit, donner mainlevée avec renonciation à tous droits de privilège, d'hypothèque et à l'action résolutoire, consentir à la radiation partielle ou définitive de toutes inscriptions d'office ou autres, le tout avec ou sans paiement. Consentir toutes antériorités, parités, restric-tions et limitations de privilèges et d'hypothèques;

A défaut de paiement et, en cas de contestation ou de difficultés, paraître tant en demandant qu'en défendant devant tous juges et tribunaux, exercer toutes poursuites jusqu'à l'exécution de tous jugements ou arrêts, éventuellement la revente sur folle enchère et la saisie immobilière, provoquer

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u> : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature.

Réservé au Moniteur belge

belge

Volet B - suite

tous ordres tant amiables que judiciaires, y produire, toucher et recevoir toutes sommes et collocations, en donner quittance;

Conclure tous arrangements, transiger et compromettre;

Au cas où une ou plusieurs des opérations précitées auraient été faites par porte-fort, ratifier celles-

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, cahiers de charges et procès-verbaux, élire domicile, substituer et généralement faire tout ce qui sera nécessaire ou utile, même non explicitement prévu aux présentes.

- · MIRALLES Hervé
- · VUARIN Frédéric
- SCHÜRMANN Gerhard Administrateurs de la société ADIMO

Mentionner sur la dernière page du Volet B :